



Resiliation de cdd pour un autre poste en cdd tres interessant

Par **alexium**, le **24/08/2013** à **15:14**

Bonjour, j'étais en CDD depuis 6 mois, jusqu'au 9 juillet 2013, avec contrat stipulant qu'il pouvait être prolongé, début juillet je me suis blessé au pied. 3 semaines d'arrêt de travail. Mon employeur a décidé de me refaire prolonger mon CDD par principe car j'ai été arrêté. il ma juste envoyé un courrier par lettre recommandée comme quoi mon CDD était prolongé de 6 mois, sans rien signé de ma part. j'ai repris le travail et la je viens de faire un entretien d'embauche pour un poste qui m'intéresse fortement, et j'ai reçu la réponse vendredi comme quoi j'étais pri, pour commencer au plus vite en septembre. ai je le droit de partir, dois je faire un préavis, etc., situation un peu délicate je dois lui annoncer ça lundi. Je vous remercie vivement a l'annonce si quelqu'un peu m'éclairer ,,, bon wd alex

Par **DSO**, le **25/08/2013** à **09:45**

Bonjour, Sans contrat écrit signé de votre part, vous êtes en CDI. Pour y mettre fin, vous devez démissionner en respectant le préavis conventionnel. Cordialement, DSO